

Dossier d'information

Formation

BPJEPS Loisirs tout public (niveau IV)

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport ou BPJEPS est un diplôme de l'animation de niveau IV qui a été créé en France en 2001. Nous proposons la mention "Loisirs Tous Publics".

Objectifs

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire, capables de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation.

L'animateur exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

Publics concernés

Nous assurons la formation :

- Des animateurs en cours de professionnalisation, ainsi que des salarié.es déjà en poste
- Des personnes en reconversion professionnelle sur des statuts divers
- Des stagiaires en formation professionnelle dans le cadre des plans de formation des employeurs ;
- Des stagiaires demandeurs d'emploi, mis à disposition sur un terrain professionnel
- Les personnes en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation

Il s'agit bien de former des animateurs généralistes, capables d'agir, à partir d'une compétence globale avec des publics et dans des structures diversifiées. Le projet de formation est construit sur 18 mois afin de s'adapter au mieux aux situations d'alternance des personnes. 18 mois permettent pour des stagiaires en poste, et particulièrement en situation de direction de suivre la formation en conservant leur poste. Dans une promotion, nous encourageons la rencontre de professionnel-le-s d'organisations

différentes. C'est une source de richesse et d'ouverture. Elle facilite le processus de formation et favorise la circulation des professionnels.

Les 4 UC à valider :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

Le stagiaire doit pouvoir « Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et contribuer au fonctionnement d'une structure. »

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Le stagiaire doit pouvoir « Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation. »

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM).

Le stagiaire doit pouvoir « Organiser et évaluer les activités, Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs et Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs. »

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics ».

Le stagiaire doit pouvoir « Situer son activité d'animation dans un territoire, Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure, Conduire des activités d'animation. »

Programme de formation

**Voir document calendrier*

Durée : 18 mois

Méthodes mobilisées

Nous nous appuyons sur 5 démarches pédagogiques de l'éducation nouvelle :

- Pédagogie différenciée : Prendre en compte de manière individuelle chaque stagiaire dans le groupe de formation
- Méthodes actives : Mise en place de contenus pédagogiques actifs et interactifs
- Pédagogie institutionnelle : Mise en place de temps de parole pour échanger sur la dynamique de la formation
- Pédagogie de projet : Appréhender la notion de projet tout en prenant en compte le public
- Pédagogie par les pairs : Transmission de savoirs entre les stagiaires de la formation

Mode présentiel/ FOAD

Le temps de formation aura lieu en présentiel. Néanmoins des temps de formation en FOAD auront lieu de manière ponctuelle.

Exigences préalables à l'entrée en formation

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

PIECES JUSTIFIANT DE LA SATISFACTION AUX EXIGENCES PRÉALABLES

- Justificatifs d'expérience d'animateur (expérience professionnelle ou non professionnelle) auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200h.

ET/OU

BAPAAT

DEAVS

BAFA

BAFD (Fournir dans ce cas un justificatif d'une expérience professionnelle en qualité de directeur ou directeur adjoint d'au moins 28 jours)

BEP sanitaire et social

BEP agricole Service aux personnes ou BAC PRO agricole (Toute option)

BAC PRO Service de proximité et vie locale

BPJEPS

DPAS

AMP

CAFAMP

CAP « Petite Enfance »

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Oui

Question handicap sur la formation :

referent.handicap@cemea-idf.org

Modalités d'accès en formation

Suite à la réception du dossier d'inscription complet, les candidats sont convoqués à une sélection où ils passeront une épreuve écrite et un entretien oral. Cette sélection permet au jury d'évaluer :

- La faisabilité du projet
- L'expérience professionnelle ou bénévole
- Le parcours formatif
- Le projet professionnel.

Le jury prononce par écrit un avis favorable ou non et informe le candidat par Courriel de sa décision.

Compte Personnel de Formation

Identifiant 239669

VAE par blocs de compétences

La formation est organisée en modules ce qui permet de valider soit en intégrant un groupe en formation soit par le biais de la VAE les 4 blocs de compétences amenant à la certification des 4 unités de formation.

Référentiel / Modalités d'évaluation certificative

Le référentiel de certification comprend trois épreuves :

Evaluation certificative des unités capitalisables transversales 1 et 2 (UC 1 et UC 2)

Comme indiqué dans l'arrêté du 18 juillet 2016, « Le (la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRAJES) un document personnel écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et 2. »

Epreuve certificative de l'UC3

Cette situation d'évaluation se décompose comme suit :

- Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.
- Il/elle transmet dans les conditions fixées par la DRJSCS un document écrit distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, d'une vingtaine de pages au maximum, présentant sa capacité à animer et à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le (la) candidat(e). L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le (la) candidat(e) a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs.

Epreuve certificative de l'UC4

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :

Production d'un document :

Le.la candidat.e transmet dans les conditions fixées par DRAJES un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document présente également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.

Mise en situation professionnelle :

Le.la candidat.e conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45

minutes au maximum. Cet entretien comprend 15 minutes au maximum de présentation orale par le(la) candidat(e) et 15 minutes au minimum avec les deux évaluateurs

Les taux d'obtention des certifications préparées

Sur la promotion 2023 : 96%

Les équivalences, passerelles et suites de parcours

Possibilité de pouvoir accéder :

- Au DEJEPS (toutes mentions)
- Au DEES
- A l'université
- S'inscrire dans un BPJEPS sur une autre mention avec la possibilité d'avoir un parcours allégé en UC / Ou dans un DEME.

Tarifs : 7245 €

Conditions Générales de Vente

<https://cemea-formation.com/CGV/>

Plaquette de la formation BPJEPS

- [Plaquette formation BPJEPS](#)

Pour toute information ou correspondance

CEMEA IDF

Service des admissions

65, rue des Cités

93306 Aubervilliers cedex

Contacts : 01 48 11 27 93

secretariat.pedagogique@cemea-idf.org